



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 OCTOBRE 2021.

PRESENTS (8) : BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GENTAS Dominique, JEANDOT Julie.

Absents excusés : , DANJEAN Pierre, GRILLOT, MOUREZ Jean-Christophe (*a donné procuration à BESANCON Laurent*).

Secrétaire de séance : M. Pierre DUC.

*Le compte-rendu du conseil municipal (CM) du 17 septembre est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

1° Projets d'amélioration de la voirie communale :

M. le Maire rappelle les dégâts occasionnés lors des inondations des 15 et 16 juillet dernier, et présente l'avancement des projets de mise en sécurité validés par le CM du 17 septembre :

1) pose de caniveaux Montée du Village et entrée Chemin des Exterpois : devis signé et demande de subvention déposée. *Obtention de l'engagement écrit des particuliers de modifier leur équipement d'évacuation des eaux de pluie.*

2) recalibrage du canal d'évacuation du trop-plein sous la route vers le Monument-aux-morts et curage du canal sous la RD 204: soutien par le Département acquis, recherche de devis en cours, dossier de demande de subvention à finaliser.

3) réfection chemin des Exterpois : l'entretien de ce chemin et du pont de la Forge relevait jusqu'en 2020 de la compétence Communauté de Communes. Or celle-ci l'a déclassé (conformément au règlement communautaire modifié en 2021), faute de goudronnage. Depuis, les inondations ont creusé des ornières et emporté une partie des parements du chemin.

Dans le cadre du plan de relance national, la voirie est exceptionnellement éligible à la DETR (Etat) jusqu'en 2022.

M. le Maire expose aux élus l'intérêt d'envisager un goudronnage afin de réobtenir la prise en charge communautaire, et l'opportunité de souscrire avant la fin de l'année une subvention spécifique.

► l'exposé du Maire entendu, le CM par 7 voix pour et 2 abstentions :

*convient de la nécessité de ces travaux et adopte le projet.

► après étude de plusieurs devis, le CM par 9 voix pour :

*attribue à l'entreprise OUTHIER de LE FIED les travaux de restauration des parements, de création de fossé et de réalisation d'un bicouche à l'émulsion de bitume pour un montant de 13 629 €.

M. le Maire confirme qu'il déposera sans attendre une demande de subvention.

Il précise que le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle qu'il avait déposé, a été adopté par le Ministre le 13 septembre. Tous les particuliers concernés peuvent déposer auprès de leur assureur un dossier individuel.

2° Renouvellement adhésion au service Elum du SIDEC :

La Commune avait souscrit une convention en novembre 2015 pour la prestation entretien du réseau d'éclairage public. Le prestataire assure la maintenance préventive et curative des lampes et coffrets, le dépannage pour les urgences ou les mises en sécurité, ainsi que le suivi annuel des consommations.

► l'exposé du Maire entendu, le CM par 9 voix pour :

*décide de renouveler l'adhésion au service Elum pour 6 ans, soit jusqu'au 19/11/2026.

3° Affouage hiver 2021/2022 :

M.le Maire présente la possibilité de bénéficier d'un affouage dans les parcelles 3 et 7 aux Granges-de-Ladoye.

► Après débat, le CM à l'unanimité :

*décide de fixer le prix unitaire du stère façonné empilé sur coupe à 4€.

*fixe au 8 novembre à 18h00 le délai pour s'inscrire en mairie (voir affiches).

4° Déneigement hiver 2021/2022 :

M.le Maire indique qu'il a contacté deux prestataires : M. TONNAIRE (agriculteur) et M. SAUSSARD de ST-GERMAIN-LES-ARLAY (entrepreneur). Le premier a finalement renoncé, le second a visité le village et envoyé une offre.

► L'exposé du Maire entendu, et après étude du devis, le CM par 9 voix pour :

*décide de confier le service de déneigement du village à M. Nicolas SAUSSARD pour 138€ par passage et une option salage. A noter que l'ensemble des rues et ruelles seront déneigées grâce à une étrave rétractable.

Comme habituellement, le déneigement des Chaumoises sera assuré par M. Charly HOUSER de la Saugiat. Le Mont des Chaumoises fera l'objet d'un arrêté de fermeture en cas d'intempéries sévères et ne sera pas déneigé pendant l'hiver.

5° Contribution communale au financement du SDIS :

Le Maire rappelle que les services d'incendie et de secours sont financés par le Département et les communes, notamment au prorata du nombre d'habitants. Conformément à la délibération du conseil communautaire du 8 octobre 2020, cette contribution (de 2274€ pour BLOIS) sera versée au SDIS par l'intermédiaire de l'EPCI Bresse Haute Seille.

► L'exposé du Maire entendu, le CM valide par 9 voix pour ce versement.

6° Questions diverses :

6.1 : Proposition d'achat de bois de chauffage .

Après débat, le CM fixe à 2€ le stère empilé le lot de bois de chauffage constitué d'arbres dangereux à exploiter par un professionnel situés de part et d'autres du GR 59 en pied de côte des Chaumoises.

6.2 : Problème d'arbres dépérissants et dangereux Aux Granges -De-LADOYE.

M. CHEVASSUS indique que des frênes et des saules menacent la RD5 et la ferme VILLET. M. le Maire acquiesce et s'engage à en informer rapidement les services ONF compétents.

6.3 : Don au Téléthon 2021:

L'association AFM-Téléthon a contacté la Commune afin de solliciter un don. Après débat, les élus décident à l'unanimité d'offrir 50€ à cet organisme d'utilité publique.

6.4 : Repas des aînés:

Après débat, le CM considère qu'en raison des contraintes liées à l'épidémie de coronavirus, (notamment l'obligation de présenter un pass sanitaire au restaurant), la Commune n'offrira pas de repas aux aînés. Les bénéficiaires recevront à nouveau un petit colis.